

CONVOCACTION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 15 avril 2011 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement au Conseil Général
- Acquisitions des parcelles C 994, D 162, E 874
- Demande d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux du torrent de la Ruine
- Intégration de la parcelle privée communale E 1258 dans le domaine public
- Création d'un emploi saisonnier pour les espaces verts
- Location de la salle à l'arrière du four de Pra Premier
- Convention avec la SARL LELIEVRE pour l'enlèvement d'épaves et de déchets métalliques
- Convention de mise à disposition de la parcelle C 984 à la CCB pour la déchetterie de la Clarée
- Demandes de subventions pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles
- Comptes de gestion 2010
- Comptes administratifs 2010
- Affectation des résultats 2010
- Taux des contributions directes
- Subventions aux associations
- Budgets primitifs 2011
- Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Val-des-Prés, le 11 avril 2011
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler pour 2011 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant, soit 185,85 €
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général pour 2011.

Acquisition de la parcelle D 162

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 162 d'une superficie de 529 m² appartenant à monsieur Henri ROMAN, au prix de 1 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle E 874

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle E 874 d'une superficie de 273 m² appartenant à monsieur Jean-Pierre PRAT, au prix de 1 € le m²,

- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Acquisition de la parcelle C 994

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle C 994 d'une superficie de 11 m² appartenant à madame Christine SAIVE, au prix de 150 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Demande d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux du torrent de la Ruine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier qui sera présenté à l'enquête publique, établi par le Maire conformément à l'article R. 11-3 du Code de l'Expropriation, pour l'acquisition des terrains privés situés dans le périmètre des travaux de protection du torrent de la Ruine,
- sollicite de monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Intégration de la parcelle privée communale E 1258 dans le domaine public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le versement de la parcelle E 1258 d'une superficie de 72 m² dans le domaine public communal,
- diligente le Maire pour accomplir les formalités à cet effet.

Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, de créer un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 heures par mois, du 2 mai au 31 octobre 2011 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 457 et à l'indice majoré 400,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Location de la salle arrière du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de louer à M. et Mme ROMAIN Eric une partie de la salle arrière du four de Pra Premier pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} avril 2011, reconductible par délibération,
- fixe le montant du loyer pour l'année 2011 à 61,70 €, soit le montant du loyer 2010 majoré de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2010,
- décide que les frais d'électricité liés à la location seront refacturés à M. et Mme ROMAIN,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Convention avec la SARL LELIEVRE pour l'enlèvement d'épaves et de déchets métalliques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de confier à la SARL LELIEVRE RECYCLAGE, disposant d'un agrément préfectoral de broyeur, l'enlèvement d'épaves et de déchets métalliques,
- autorise le Maire à signer une convention avec la SARL LELIEVRE RECYCLAGE d'intervention à titre gracieux.

Convention de mise à disposition de la parcelle C 984 à la Communauté de Communes du Briançonnais pour la déchetterie de la Clarée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de mettre à la disposition de la Communauté de Communes du Briançonnais la parcelle C 984 d'une superficie de 1769 m², pour la réalisation et l'exploitation d'une déchetterie intercommunale, dite déchetterie de la Clarée,
- précise que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et pour la durée d'exploitation de la déchetterie,
- dit que si des frais devaient être supportés par la commune de Val-des-Prés, leur remboursement serait demandé à la Communauté de communes,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Demande de subvention au Conseil Général au titre du PIL pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension de l'école Emilie Carles pour répondre à une augmentation des effectifs,
- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible, au titre du Projet d'Initiative Locale 2011,
- approuve le plan de financement suivant pour la 1^{ère} phase de travaux :
 - coût H.T. des travaux : 225.000 €
 - subvention Etat DETR 30% : 67.500 €
 - subvention Conseil Général 30% : 67.500 €
 - autofinancement de la commune 40% : 90.000 €

Demande de subvention sur réserve parlementaire pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension de l'école Emilie Carles pour répondre à une augmentation des effectifs,
- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible, au titre du Projet d'Initiative Locale 2011,
- approuve le plan de financement suivant pour la 1^{ère} phase de travaux :
 - coût H.T. des travaux : 225.000 €
 - subvention Etat DETR 30% : 67.500 €
 - subvention Conseil Général 30% : 67.500 €
 - subvention réserve parlementaire 10% : 22.500 €
 - autofinancement de la commune 30% : 67.500 €

Comptes de gestion 2010 du Trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu et les comptes administratifs de l'exercice 2010,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- déclare que les comptes de gestion du budget général, du budget de l'eau, du budget du camping municipal et du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Comptes administratifs 2010

Après en avoir délibéré sous la présidence de monsieur Thierry AIMARD, adjoint aux finances, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (le Maire, M. René SIESTRUNCK ne participe ni au débat ni au vote), approuve les comptes administratifs 2010 tels qu'ils suivent :

Budget général :

- en section de fonctionnement, un excédent de 92.261,15 €
- en section d'investissement, un excédent de 92.079,29 € et un excédent de 14.029,29 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement, un excédent de 49.243,20 €
- en section d'investissement, un déficit de 25.689,05 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement, un excédent de 21.996,19 €
- en section d'investissement, un excédent de 26.302,48 €.

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section d'investissement, un déficit de 20.991,94 € représentant le compte de stock du lot n°5.

Comptes de gestion 2010 du trésorier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2010,
- déclare que les comptes de gestion du budget général, du budget de l'eau, du budget du camping municipal et du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Affectations des résultats 2010

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter les résultats 2010 sur les budgets primitifs 2011, comme suit :

Budget général :

affectation de 78.050,00 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 14.211,15 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2011.

Budget de l'eau :

affectation de 25.689,05 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 23.554,15 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2011.

Budget du camping municipal :

report de 21.996,19 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement et report de 26.302,48 € sur le compte 001 de la section d'investissement, du budget primitif 2011.

Budget du lotissement de Peyre Rouye :

report de 20.991,94 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2011.

Taux des contributions directes 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de maintenir les taux d'imposition de 2010 et les fixe comme suit :

- taxe d'habitation : 9,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Budgets primitifs 2011

Subventions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au budget primitif 2011 :

- Subvention au Comité des Fêtes : 100,00 €
- Subvention à l'Association de Gym Volontaire : 250,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël : 650,00 €

- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire :2.000,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre :2.500,00 €
- Subvention à l'Association des Parents d'Elèves :1.500,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre : 600,00 €
- Subvention à l'ADMR : 100,00 €
- Subvention à l'Association des Eclaireurs de France : 150,00 €
- Subvention à l'Association Solidarité Handicapés : 50,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques : 600,00 €
- Subvention à l'ADSCB : 50,00 €
- Subvention à l'association familiale AREN05 : 50,00 €

Budgets 2011 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les budgets primitifs 2011, par articles pour les subventions aux associations concernant le budget général, par chapitres pour le reste des sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement.

Budget général :

- en section de fonctionnement : 523.881,15 €
- en section d'investissement : 1.195.302,00 €

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement : 136.624,15 €
- en section d'investissement : 112.453,20 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement : 43.896,19 €
- en section d'investissement : 58.402,48 €

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section de fonctionnement : 130.900,00 €
- en section d'investissement : 20.991,94 €

Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Après avoir entendu le rapport du Maire, vu le projet de contrat du Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Val-des-Prés, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence une ligne de trésorerie, dans les conditions suivantes :

- Montant : 100.000 €
- Durée : 1 an
- Index : Euribor 3 mois moyenné
- Marge : 1,20%
- Montant du tirage minimum : 25.000 €
- Nombre de tirages maximum : 2 dans le mois civil
- Commission d'engagement : 0,20% prélevée d'avance annuellement par débit d'office lors de la mise en place de la ligne de trésorerie
- Frais de dossier : remise gracieuse

Article 2 : La commune s'engage à procéder au remboursement du prêt à réception des subventions préfinancées.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Alpes Provence.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

A Val-des-Prés, le 22 avril 2011
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement du Conseil Général

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Val-des-Prés, comme 104 autres communes du département, a contribué en 2010 au Fonds de Solidarité pour le Logement, dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées. Il demande au Conseil Municipal de renouveler cette contribution pour 2011. Elle est fixée à 35 centimes d'euros par habitant, soit 185,85 € pour 531 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler pour 2011 sa contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le logement des personnes défavorisées, à hauteur de 35 centimes d'euros par habitant, soit 185,85 €
- autorise le Maire à signer une convention avec le Conseil Général des Hautes-Alpes pour 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle D 162

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Henri ROMAN, propriétaire de la parcelle D 162 d'une superficie de 529 m², située dans le périmètre des travaux sur le torrent de la Ruine, donne son accord pour la vendre à la commune au prix de 1 € le m². Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 162 d'une superficie de 529 m² appartenant à monsieur Henri ROMAN, au prix de 1 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle E 874

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Jean-Pierre PRAT, propriétaire de la parcelle E 874 d'une superficie de 273 m², située dans le périmètre des travaux sur le torrent de la Ruine, donne son accord pour la vendre à la commune au prix de 1 € le m². Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle E 874 d'une superficie de 273 m² appartenant à monsieur Jean-Pierre PRAT, au prix de 1 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle C 994

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de régulariser le passage d'une conduite d'eau potable communale sur la parcelle C 994 appartenant à madame Christine SAIVE. La propriétaire avait donné son accord en 2001 pour la cession à la commune de sa parcelle d'une contenance de 11 m². Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle C 994 d'une superficie de 11 m² appartenant à madame Christine SAIVE, au prix de 150 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande d'ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique pour les travaux du torrent de la Ruine

Monsieur le Maire rappelle :

- la programmation de travaux sur le torrent de la Ruine suite aux recommandations de l'étude réalisée en 2005, pour protéger les biens et les personnes contre les crues du torrent,
- l'étude de danger de 2010 pour un ouvrage de classe C,
- l'étude d'impact de 2010,
- la nécessité pour la commune de détenir la maîtrise foncière des terrains situés dans le périmètre des travaux,
- l'estimation des Domaines en date du 18 mars 2009,
- l'échec des propositions de la commune pour l'acquisition amiable de certaines parcelles,

Considérant l'utilité publique du projet tendant à sécuriser le torrent de la Ruine, il propose en dernier ressort de recourir à la procédure d'expropriation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le dossier qui sera présenté à l'enquête publique, établi par le Maire conformément à l'article R. 11-3 du Code de l'Expropriation, pour l'acquisition des terrains privés situés dans le périmètre des travaux de protection du torrent de la Ruine,
- sollicite de monsieur le Préfet l'ouverture d'une enquête conjointe d'utilité publique et parcellaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Intégration de la parcelle privée communale E 1258 dans le domaine public

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2009 relative à un échange avec monsieur Maurice MERLE, au terme duquel la commune est devenue propriétaire de la parcelle E 1258 d'une contenance de 72 m².
Ce terrain est appelé à agrandir le chemin communal débouchant sur Rulland pour la desserte des riverains. Aussi il convient de le verser dans le domaine public communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le versement de la parcelle E 1258 d'une superficie de 72 m² dans le domaine public communal,
- diligente le Maire pour accomplir les formalités à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Création d'un poste saisonnier pour les espaces verts

Monsieur le Maire expose qu'il convient de recourir à un emploi saisonnier pour l'entretien des espaces verts durant l'été, et propose la création d'un poste d'horticulteur pour six mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide, en application du deuxième alinéa de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, de créer un poste d'horticulteur pour un besoin saisonnier, à temps non complet pour 14 heures par mois, du 2 mai au 31 octobre 2011 dans le cadre d'emploi de catégorie B des techniciens territoriaux, à l'indice brut 457 et à l'indice majoré 400,
- autorise le Maire à procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de la salle arrière du four de Pra Premier

Monsieur le Maire propose de renouveler la location de la salle à l'arrière du four du Pra Premier à M. et Mme ROMAIN Eric pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de louer à M. et Mme ROMAIN Eric une partie de la salle arrière du four de Pra Premier pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} avril 2011, reconductible par délibération,
- fixe le montant du loyer pour l'année 2011 à 61,70 €, soit le montant du loyer 2010 majoré de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2010,
- décide que les frais d'électricité liés à la location seront refacturés à M. et Mme ROMAIN,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec la SARL LELIEVRE pour l'enlèvement d'épaves et de déchets métalliques

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la SARL LELIEVRE RECYCLAGE, disposant d'un agrément préfectoral de broyeur, pour l'enlèvement d'épaves et de déchets métalliques, dans un souci de sécurité et de salubrité publiques. L'entreprise intervient à titre gracieux pour l'enlèvement d'un minimum de dix véhicules.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de confier à la SARL LELIEVRE RECYCLAGE, disposant d'un agrément préfectoral de broyeur, l'enlèvement d'épaves et de déchets métalliques,
- autorise le Maire à signer une convention avec la SARL LELIEVRE RECYCLAGE d'intervention à titre gracieux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de mise à disposition de la parcelle C 984 à la Communauté de Communes du Briançonnais pour la déchetterie de la Clarée

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 mai 1998 relative à la mise à disposition à la Communauté de Communes du Briançonnais d'un terrain pour la réalisation et l'exploitation d'une déchetterie intercommunale.

Il expose qu'il convient de reprendre la délibération pour tenir compte du changement de numérotation de la parcelle ainsi que pour prévoir la mise à disposition à titre gracieux, comme pour les autres communes accueillant des déchetteries communautaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de mettre à la disposition de la Communauté de Communes du Briançonnais la parcelle C 984 d'une superficie de 1769 m², pour la réalisation et l'exploitation d'une déchetterie intercommunale, dite déchetterie de la Clarée,
- précise que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et pour la durée d'exploitation de la déchetterie,
- dit que si des frais devaient être supportés par la commune de Val-des-Prés, leur remboursement serait demandé à la Communauté de communes,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention au Conseil Général au titre du Projet d'Initiative Locale 2011, pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de l'école Emilie Carles pour répondre à une augmentation des effectifs scolaires. Il propose de solliciter l'aide du Conseil Général, en plus de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il informe que la demande de permis de construire a été déposée le 23 août 2010, et que la commission de sécurité et la commission d'accessibilité aux handicapés ont donné un avis favorable. La 1^{ère} phase de travaux est estimée à 225.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension de l'école Emilie Carles pour répondre à une augmentation des effectifs,
- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible, au titre du Projet d'Initiative Locale 2011,
- approuve le plan de financement suivant pour la 1^{ère} phase de travaux :
 - coût H.T. des travaux : 225.000 €
 - subvention Etat DETR 30% : 67.500 €
 - subvention Conseil Général 30% : 67.500 €
 - autofinancement de la commune 40% : 90.000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention sur réserve parlementaire pour les travaux d'extension de l'école Emilie Carles

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension de l'école Emilie Carles pour répondre à une augmentation des effectifs scolaires. Le taux d'autofinancement de la commune restant élevé, il propose de solliciter une aide auprès de parlementaires du département. Il informe que le permis de construire a été accordé le 23 août 2010. La 1^{ère} phase de travaux est estimée à 225.000 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le projet d'extension de l'école Emilie Carles pour répondre à une augmentation des effectifs,
- sollicite du Conseil Général une subvention la plus élevée possible, au titre du Projet d'Initiative Locale 2011,
- approuve le plan de financement suivant pour la 1^{ère} phase de travaux :
 - coût H.T. des travaux : 225.000 €
 - subvention Etat DETR 30% : 67.500 €
 - subvention Conseil Général 30% : 67.500 €
 - subvention réserve parlementaire 10% : 22.500 €
 - autofinancement de la commune 30% : 67.500 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes de gestion 2010 du Trésorier

Monsieur le Maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2010 du Trésorier pour le budget général, le budget de l'eau, le budget du camping municipal et le budget du lotissement de Peyre Rouye.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer,
- après avoir entendu et les comptes administratifs de l'exercice 2010,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- déclare que les comptes de gestion du budget général, du budget de l'eau, du budget du camping municipal et du budget du lotissement de Peyre Rouye, dressés pour l'exercice 2010 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, sont approuvés par la présente assemblée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Comptes administratifs 2010

Monsieur Thierry AIMARD est désigné Président par le Conseil Municipal pour l'examen des comptes administratifs. Il rappelle les résultats de clôture de l'exercice 2010 :

Budget général :

- en section de fonctionnement, un excédent de 92.261,15 €
- en section d'investissement, un excédent de 92.079,29 € et un excédent de 14.029,29 € après intégration des restes à réaliser.

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement, un excédent de 49.243,20 €
- en section d'investissement, un déficit de 25.689,05 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement, un excédent de 21.996,19 €
- en section d'investissement, un excédent de 26.302,48 €.

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section d'investissement, un déficit de 20.991,94 € représentant le compte de stock du lot n°5.

Le Maire quitte la salle du Conseil et ne participe ni au débat ni au vote. Après en avoir délibéré sous la présidence de monsieur Thierry AIMARD, adjoint aux finances, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (le Maire, René SIESTRUNCK ne participe ni au débat ni au vote), approuve les comptes administratifs 2010 tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

L'Adjoint aux finances,
Thierry AIMARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Taux des contributions directes 2011

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2010 et propose de les maintenir pour 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de fixer les taux d'imposition des taxes foncières et d'habitation pour 2011, comme suit :

- taxe d'habitation :..... 9,80 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 19,83 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 90,83 %

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Affectations des résultats 2010

Monsieur le Maire rappelle les résultats des comptes administratifs de 2010 et propose les affectations suivantes :

Budget général :

- affectation de 78.050,00 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 14.211,15 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2011.

Budget de l'eau :

- affectation de 25.689,05 € sur le compte 1068 de la section d'investissement et report de 23.554,15 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement, du budget primitif 2011.

Budget du camping municipal :

- report de 21.996,19 € sur le compte 002 de la section de fonctionnement et report de 26.302,48 € sur le compte 001 de la section d'investissement, du budget primitif 2011.

Budget du lotissement de Peyre Rouye :

- report de 20.991,94 € sur le compte 001 de la section d'investissement du budget primitif 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide d'affecter les résultats 2010 sur les budgets primitifs 2011, tels que présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT,
MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON,
Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Budget primitif général 2011 : subventions aux associations

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions de fonctionnement des associations pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au budget primitif 2011 :

- Subvention au Comité des Fêtes : 100,00 €
- Subvention à l'Association de Gym Volontaire : 250,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour l'arbre de Noël : 650,00 €
- Subvention à la Coopérative scolaire pour le voyage scolaire : 2.000,00 €
- Subvention au Ski Club Val Clarée-Montgenèvre : 2.500,00 €
- Subvention à l'Association des Parents d'Elèves : 1.500,00 €
- Subvention à l'Association Autour du Livre : 600,00 €
- Subvention à l'ADMR : 100,00 €
- Subvention à l'Association des Eclaireurs de France : 150,00 €
- Subvention à l'Association Solidarité Handicapés : 50,00 €
- Subvention au Comité des Animations Nordiques : 600,00 €
- Subvention à l'ADSCB : 50,00 €
- Subvention à l'association familiale AREN05 : 50,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Budgets primitifs 2011

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2011 et le récapitulatif comme suit

Budget général :

- en section de fonctionnement : 523.881,15 €
- en section d'investissement : 1.195.302,00 €

Budget de l'eau :

- en section de fonctionnement : 136.624,15 €
- en section d'investissement : 112.453,20 €

Budget du camping municipal :

- en section de fonctionnement : 43.896,19 €
- en section d'investissement : 58.402,48 €

Budget du Lotissement de Peyre Rouye :

- en section de fonctionnement : 130.900,00 €
- en section d'investissement : 20.991,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve les budgets primitifs 2011, par articles pour les subventions aux associations concernant le budget général, par chapitres pour le reste des sections de fonctionnement et par opérations pour les sections d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 15 Avril 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 9

votants : 9

Date de la convocation :

11 Avril 2011

Date d'affichage :

11 Avril 2011

L'an deux mil onze et le quinze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, Ariane TOUSSAINT, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole

Monsieur le Maire expose que pour faire face à un besoin de trésorerie, il convient de recourir à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100.000 €. Il donne lecture des propositions du Crédit Agricole Alpes Provence.

Après avoir entendu le rapport du Maire, vu le projet de contrat du Crédit Agricole Alpes Provence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

Article 1 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Val-des-Prés, décide de contracter auprès du Crédit Agricole Alpes Provence une ligne de trésorerie, dans les conditions suivantes :

- Montant : 100.000 €
- Durée : 1 an
- Index : Euribor 3 mois moyenné
- Marge : 1,20%
- Montant du tirage minimum : 25.000 €
- Nombre de tirages maximum : 2 dans le mois civil
- Commission d'engagement : 0,20% prélevée d'avance annuellement par débit d'office lors de la mise en place de la ligne de trésorerie
- Frais de dossier : remise gracieuse

Article 2 : La commune s'engage à procéder au remboursement du prêt à réception des subventions préfinancées.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Alpes Provence.

Article 4 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK